

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE UNITED NATIONS, N.Y. 10017  
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE UNATIONS NEWYORK

REFERENCE: C.N.302.1980.TREATIES-1

Le 29 octobre 1980

ACCORD INSTITUANT LA COMMUNAUTE ASIATIQUE DE LA NOIX DE COCO  
OUVERT A LA SIGNATURE A BANGKOK LE 12 DECEMBRE 1968

MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE L'ACCORD

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur, sur instructions du Secrétaire général, de me référer à l'Accord instituant la communauté asiatique de la noix de coco, ouvert à la signature à Bangkok le 12 décembre 1968.

Conformément à l'article 15 de cet Accord, je désire vous informer que les Représentants plénipotentiaires de la Communauté asiatique de la noix de coco, lors de leur dix-huitième session, ont décidé de modifier la section 3 de l'article 5 de l'Accord, pour se lire comme suit :

Article 5

"3. The Community shall be serviced by a secretariat composed of an Executive Director and such other staff as the Community may decide. The Executive Director shall be selected and appointed by the Community to hold office for a term of five years on terms and conditions established by the Community. The Executive Director shall appoint such other staff as are decided on by the Community on terms and conditions established by the Community."

(Traduction)

("3. Le service de la Communauté est assuré par un secrétariat composé d'un Directeur exécutif et du personnel que la Communauté décide de lui adjoindre. Le Directeur exécutif est choisi et nommé par la Communauté pour une durée de cinq ans aux conditions fixées par elle. Le Directeur exécutif nomme le personnel approuvé par la Communauté aux conditions fixées par elle.")


(Les mots soulignés constituent les modifications apportées).

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,

les assurances de ma très haute considération.

Le Conseiller juridique

SENT TO: DEMOCRATIC KAMPUCHEA -FRANCE -  
LAO PEOPLE'S DEM.REP.- VIET NAM



Erik Suy

Ministère des affaires étrangères